Actualités 2024

Recensement des bulletins d'informations

COREPS Nouvelle-Aquitaine

- **MARS 2024**

Les deux commissions statutaires se sont réunies. La « Cellule de Veille pour l'Emploi et la formation » a partagé plusieurs points d'actualités : la journée régionale de sensibilisation à la santé au travail (Marmande, le 12 juin), Le Printemps de l'Emploi Culturel organisé par France Travail (*Programme*) et l'expérimentation menée par l'Afdas pour informer jeunes et employeurs aux métiers techniques du spectacle. Ce dernier point a été l'occasion de lister les problématiques et d'esquisser des solutions pour dépasser les difficultés de recrutement et d'attractivité des métiers techniques. L'Afdas a rappelé sa capacité à accompagner individuellement les projets de contrat de professionnalisation, une opportunité intéressante pour renforcer une équipe.
En Commission « Politique et Financements Publics », les membres se sont émus des annonces de diminution de crédits pour le Ministère de la Culture. Les budgets dédiés aux services déconcentrés de l'État, les Drac, ne seront, vraisemblablement pas impactés pour l'exercice 2024. Cependant, les organisations professionnelles et syndicales manifestent une vive inquiétude pour l'exercice 2025. (cf. article : *« Le secteur du spectacle vivant est pris dans un étau »*, Le Monde du 20/03/24).
L'appel à mobilisation du 19 mars visant à réclamer une sauvegarde des services publics a été relayé.
Autre point d'information, les rencontres départementales organisées dans le cadre du « Printemps de la Ruralité » ont été présentées. (*Lien*)

- **AVRIL 2024**

Le groupe de travail dédié aux questions de VHSS (Violences et Harcèlements Sexistes et Sexuels) initié lors du comité de pilotage de décembre 2023 a tenu sa première réunion (le 29/03/24). Il entame un état des lieux des besoins et réalise une série de préconisations à mettre en œuvre. (cf. *Saisine*)
Côté commission, la Cellule de Veille pour l'Emploi et la Formation s'est réunie avec pour objectif de partager un premier point d'étape de l'enquête sur les salarié·e·s intermittent·e·s de Nouvelle-Aquitaine menée par le Pôle Observation de l'A.
Les premiers éléments bruts montrent un panel des personnes répondantes satisfaisant, toutes les filières concernées par les annexes 8 et 10 sont « représentées » dans les 625 réponses. Plusieurs dimensions y sont décryptées : les niveaux de revenus, le nombre d'entreprises employeuses, les conditions de travail, le degré de stress, la connaissance des droits sociaux, le rapport à l'avenir ou à la transition écologique, etc. Certaines tendances intéressantes et à confirmer émergent comme le relatif faible niveau de poly-activité des personnes répondantes, la grande sous-déclaration des arrêts maladies, le dépassement régulier des quota d'heures de travail hebdomadaire ou l'importante proportion de situations de VHSS rencontrées ou vécues. L'intérêt de ce travail pour la profession réside dans l'objectivation des conditions de travail et des différentes situations pressenties. A suivre…

- **MAI 2024**

Parmi les travaux de fond, la question de la transition écologique du secteur culturel occupe les membres du Coreps Nouvelle-Aquitaine. Les organisations professionnelles et syndicales et les pouvoirs publics discutent l'équation entre le développement de l'éco-responsabilité des structures, des équipements et chez les professionnel·les d'une part et l'impact sur l'évolution de l'emploi culturel et artistique d'autre part.
Dans ce cadre, ce jeudi 2 mai ont été présenté et discuté le Cadre d'actions et de coopération pour la transformation écologique (*Cacté*) coordonné par la DGCA, ainsi que la Feuille de route pour la transition écologique de la culture et par la culture en Région Nouvelle-Aquitaine (*document*). Deux document-cadres qui sous-tendent une nécessité de coordination en complémentarité. Illustration : la Drac Nouvelle-Aquitaine et la Région Nouvelle-Aquitaine élaborent un article commun incitatif à inscrire dans les CPO (Convention Pluriannuelle d'Objectif). Seule une dizaine de structures emblématiques participera à cette expérimentation pour 2024.
En parallèle, à deux reprises, les organisations syndicales et professionnelles ont travaillé de concert, en intersyndicale, pour partager leurs informations quant à l'état de santé des entreprises culturelles, les perspectives en terme d'activité et les conséquences sur l'emploi. Ceci dans l'objectif de formuler une alerte lors du prochain Comité de pilotage.
Par ailleurs, le groupe de travail sur le « Harcèlement & VHSS » a poursuivi son travail de recensement des outils et des problématiques à disposition des structures employeuses et des professionnel·les.

- **JUIN 2024**

Le comité de pilotage s'est réuni le 6 juin à l'Hôtel de Région de Limoges. Les membres du Coreps ont évoqué les chantiers en cours (enquête sur les conditions de travail des intermittent·es, éco-responsabilité des entreprises, lutte contre le harcèlement & les VHSS…). Autre séquence attendue : une première évaluation du nouveau Règlement d'Intervention Spectacle Vivant de La Région Nouvelle-Aquitaine a été présentée par Marion Villereau, Cheffe du Service Spectacle vivant, et Charline Claveau, Vice-présidente en charge de la culture du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine (*diaporama évaluation flash*). Cette séquence s'inscrit dans une concertation et une observation permanentes de ce nouveau RI voulues par la Région Nouvelle-Aquitaine et les partenaires sociaux. Ces derniers reconnaissent les avancées sur les axes politiques que sont les droits culturels, les territoires et la transition écologique, mais demandent notamment une évaluation précise de l'impact de ce nouveau RI sur l'emploi permanent et l'emploi artistique.
Les organisations professionnelles et syndicales ont d'ailleurs profité de cette réunion pour formaliser une vive alerte en partageant leurs inquiétudes sur les contraintes économiques qui pèsent sur les structures culturelles et donc sur les baisses d'activités à venir. Là encore, la diminution du nombre d'emploi et des heures travaillées se révèle être l'inquiétude prioritaire. Les syndicats de salarié·es ont partagé des situations de détresses individuelles.
L'ensemble des membres du Coreps conviennent d'une attention particulière à l'observation de l'emploi culturel, autant dans sa dimension quantitative, que dans le suivi de l'évolution des conditions de travail dans le secteur culturel. Cette problématique sera ainsi proposée en discussion avec l'ensemble des professionnel·les des filières du

spectacle lors d'une plénière à programmer au dernier trimestre 2024.
Par ailleurs, cette réunion a permis d'accueillir Anne-Claire Rocton, nouvellement nommée Directrice-adjointe déléguée à la création et aux industries culturelles à la Drac Nouvelle-Aquitaine. Les membres en ont profité pour questionner les soutiens financiers attribués dans le cadre du plan « Mieux Produire, Mieux Diffuser » ; la Drac s'est ainsi engagée à partager les modalités d'attributions.

- **JUILLET 2024**

Le contexte politique de ce début d'été a impacté l'ensemble des instances de dialogue avec l'État. Les membres du Coreps Nouvelle-Aquitaine ont donc souhaité reporter l'ordre du jour de la Cellule de Veille pour l'Emploi, tout en maintenant la réunion le 4 juillet, dans un objectif de partage de l'actualité du secteur. L'ensemble des organisations professionnelles a partagé une vive inquiétude quant à la perspective d'un basculement de l'assemblée nationale à l'extrême droite.
Certaines des organisations, à l'image de la CGT, ont pris part à des débats et manifestations. Le Syndeac a indiqué sa nouvelle adhésion à l'association « Nos Services Publics ». Il a également été partagé des situations où la montée de l'extrême droite porte atteinte à la liberté de création et de diffusion.
Par ailleurs, le 12 juillet, à l'occasion du festival d'Avignon se tenait une journée dédiée aux Coreps de l'ensemble du territoire national (celui de Nouvelle-Aquitaine était représenté par Sylvain Cousin). En matinée, lors du Comité des Coreps convoqué à l'initiative de la Délégation aux politiques professionnelles et sociales des auteurs et aux politiques de l'emploi de la DGCA, le personnel du service a partagé les travaux du CNPS (Conseil National des Professions du Spectacle) et chacun des territoires a partagé les résultats de ses travaux.
L'après-midi a vu se réunir les délégations nationales de l'ensemble des organisations professionnelles membres des Coreps et l'État, à l'initiative de l'Intercoreps (coordination des animateurs·trices des Coreps). Une rencontre riche en partage des réussites et des écueils des Coreps, où chacun a signifié son souhait de voir ces instances perdurer, et donc se structurer en terme de méthodologie et s'articuler avec les différents niveaux nationaux, régionaux et territoriaux, du CNPS aux professionnels du secteur, en passant par les syndicats et les collectivités.

- **SEPTEMBRE 2024**

Après une trêve estivale, tout du moins pour les représentants du dialogue social territorial, il a s'agit de partager une série d'informations et d'actualités marquantes : *Infolettre Coreps (Septembre 2024)*.
Parmi celles-ci, on notera :
– La composition de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation, 4 dépité·es élues dans des circonscriptions de Nouvelle-Aquitaine.
– La mise en place d'une formation « Développer un dialogue social de qualité pour améliorer les conditions de travail » par l'Aract.

– La date de dépôts des dossiers pour les équipes artistiques souhaitant émarger sur le Réglement d'intervention Spectacle Vivant de Nouvelle-Aquitaine est fixée au 8 novembre 2024 (les dossiers seront en ligne au plus tard début octobre)
Au rayon des prochains travaux :
– La signature d'un partenariat entre le Ministère de la Culture et le Ministère du Travail sur le travail illégal dans le spectacle a relancé le besoin d'un dialogue entre les services des deux administrations et les représentants des salariés.
– Le groupe de travail sur les VHSS doit finaliser un guide-ressources dans le courant de l'automne.
– La prochaine réunion plénière du Coreps se tiendra le jeudi 5 décembre 2024, à 14h, à La MECA (Bordeaux). Les organisations membres du Coreps proposent à l'ensemble de la profession de participer à cette rencontre dont l'objet sera de partager un « état des lieux » de l'emploi culturel en Nouvelle-Aquitaine. Les analyses proposées sur les évolutions quantitative, sur les conditions de travail, sur la santé socio-économique des entreprises seront mises en discussion avec les professionnel·les.

- **OCTOBRE 2024**

Pour le groupe « Cellule de Veille pour l'Emploi », La Région Nouvelle-Aquitaine a présenté le *Contrat Régional de Filière « Métiers de la Culture »* (→ *Diaporama présentation*), nouvellement signé. Ce contrat se décline en 4 axes : Attractivité des métiers, Parcours et compétences, Emploi et recrutement et Observation et prospective. La représentante du Ceser a rappelé l'*avis présenté en plénière du 4 juin*, et notamment que soient distingués les formations et métiers purement artistiques des formations et métiers techniques ou liés aux fonctions «supports ». De leur côté, les syndicats et organisations professionnelles se sont interrogées sur la déclinaison opérationnelle d'un tel contrat et notamment dans un contexte de diminution des subventions. La mise en œuvre de ce contrat passera d'abord par des réunions de concertations ouvertes aux réseaux et aux syndicats dans le courant de l'automne 2024.
Dans un deuxième temps, deux représentantes de LAPAS Nouvelle-Aquitaine sont venues présenter leur *bilan d'étape* de leur action LAPAS Tour avant un nouveau déploiement pour la fin de l'année 2024. S'en ai suivit un échange sur les conditions de travail du personnel administratif, en illustrant par le menu l'isolement que connaisse ces professionnel·les, les tensions auxquelles faire face. A la fin de cette séquence, un appel a été lancé à soutenir les organisations de type « bureaux de production».
Par ailleurs, la CGT a lancé un appel à diffuser l'enquête adressée aux professionnel·les intitulée : "travailler en temps d'austérité" (Questionnaire) et La Région Nouvelle-Aquitaine a rappelé le *calendrier des demandes d'aides pour le spectacle vivant*.

-
-
-
-
-
-